

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

## OCC staining solution

### EU3293

According to EC Directive (EC) No. 1907/2006 (No. 878/2020)

Date de préparation 11-juil.-2022

Date de révision : Non applicable

Numéro de révision:

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit OCC staining solution  
UFI: T5T0-E0SA-E00X-NDKP

### 1.2. Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Utilisation recommandée Analytical reagent  
Utilisations contre-indiquées Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Communiquer avec le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	DeLaval Inc.
Industriepark-Drongen 10	Rue Secant Street d'Anjou, Quebec H1J 1S5
Gent	Canada
Belgium	Tel. 705-741-3100
Tel. +32 9 280 91 21	
Email MSDS.EU@delaval.com	

### 1.4. Numéros de téléphone d'urgence

Numéros de téléphone d'urgence (613) 996-6666 (Canutec)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification according to REGULATION (EC) No 1272/2008

For the full text of the H phrases mentioned in this Section, see Section 16

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
--	---------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon EC № 1272/2008

#### Hazard Pictogram(s)



#### Mot indicateur

ATTENTION

#### Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

#### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

### 2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ( $\geq 0.1\%$ )

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ( $\geq 0.1\%$ )

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté ( $\geq 0.1\%$ )

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	No EC	% en poids	EU - GHS Substance Classification	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Alcohols, C9-11, ethoxylated 68439-46-3	polymer	2 - 5	Ac tox. 4 (H302) Eye dam. 1 (H318)	-	-	-	Exempt

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16

#### Estimation de toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Alcohols, C9-11, ethoxylated 68439-46-3	> 300 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rabbit)	-

#### Renseignements complémentaires

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0.1\%$  (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1. Description des mesures pour les premiers secours.

<b>Conseils généraux</b>	Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent. Retirer la victime de la zone d'exposition, la faire s'allonger. Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. NE PAS faire vomir.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile.

### 4.2. Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Effets aigus</b>	Selon notre expérience et les renseignements qui nous ont été fournis, le produit ne présente pas d'effets nocifs s'il est utilisé et manipulé de la manière indiquée.
<b>Delayed Effects</b>	Aucun connu.
<b>Effets d'une surexposition</b>	Aucun connu.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Agents extincteurs

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat
<b>Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité</b>	Aucun.

### 5.2. Dangers spécifiques du produit dangereux

<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
--	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants / réservoirs avec une pulvérisation d'eau. Recueillir les eaux d'extinction de feu séparément. Celles-ci ne doivent être envoyées dans des drains. Do not breathe vapours.
--	---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions personnelles</b>	Utiliser un équipement de protection personnelle. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Any action only if without personal risk.
<b>Autres informations</b>	Consulter la Section 12 pour plus de renseignements

### 6.2. Précautions environnementales

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs proprement étiquetés. Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination.

### 6.4. Références à d'autres sections

Consulter la Section 12 pour plus de renseignements  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8  
13. Considérations relatives à l'élimination

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manutention sans danger

**Manutention** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée.

**Considérations générales sur l'hygiène** Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Entreposage** Protéger de la lumière du soleil et conserver dans un endroit bien aéré. Conserver à des températures comprises entre 15 °C et 25 °C. Conserver dans le contenant original.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Scénario d'exposition** Non applicable  
**Autres lignes directrices** Non applicable

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Methyl alcohol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm TWA: 266 mg/m <sup>3</sup> STEL: 333 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m <sup>3</sup>	Skin TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m <sup>3</sup> Peak: 800 ppm Peak: 1080 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Methyl alcohol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	Skin TWA: 133 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 330 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Methyl alcohol 67-56-1	Skin STEL: 800 ppm STEL: 1040 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 800 ppm STEL: 1040 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> STEL: 600 ppm STEL: 780 mg/m <sup>3</sup> Skin
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
Methyl alcohol 67-56-1	LLV: 200 ppm; 250 mg/m <sup>3</sup> STV 250 ppm; 350/m <sup>3</sup>				

**Dose dérivée sans effet (DNEL)**  
**Concentration estimée sans effet (CESE)**

Aucun renseignement disponible  
Aucun renseignement disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux**  
**Protection de la peau**  
**Protection des mains**  
**Protection respiratoire**

lunettes de sécurité avec protections latérales. (EN 166).  
Vêtement à manches longues.  
Gants de protection  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucun renseignement disponible.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique**

Liquide



Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Alcohols, C9-11, ethoxylated	> 300 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Rabbit)	

Rat (rat) Rabbit (lapin)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritant pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour la reproduction** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**STOT - exposition unique** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**STOT - exposition répétée** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Danger par aspiration** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## 11.2. Information on other hazards

### 11.2.1. Endocrine disrupting properties

**Endocrine disrupting properties** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté ( $\geq 0.1\%$ ).

### 11.2.2. Autres renseignements

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Effets écotoxicologiques** Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Microtox	Daphnie
Alcohols, C9-11, ethoxylated	EC50 > 1- <= 10 mg/l	LC50 >1 - <= 10 mg/l	EC50 >100 mg/l (Bacteria)	

### 12.2. Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun renseignement disponible.

### 12.6. Endocrine disrupting properties

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté ( $\geq 0.1\%$ ).

### 12.7. Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément à la réglementation locale.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

14.1 No ONU	Non réglementé
14.2 Nom officiel d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe (s) de danger relatives au transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun
14.6 Dispositions particulières	Aucun
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucun renseignement disponible

### ADR/RID

14.1 No ONU	Non réglementé
14.2 Nom officiel d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe (s) de danger relatives au transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun
14.6 Dispositions particulières	Aucun

### IATA/ICAO

14.1 No ONU	Non réglementé
14.2 Nom officiel d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe (s) de danger relatives au transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun
14.6 Dispositions particulières	Aucun

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 878/2020 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Reg. 2016/918 (ATP 8 CLP)

Inventaires internationaux

**All of the components in the product are on the following Inventory lists:** États-Unis (TSCA), Canada (LIS/LES), Australie (AICS), Corée (ECL), Chine (IECSC), Philippines (PICCS).

#### EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Légende

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

#### Références documentaires et sources de données principales

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

---

Date de préparation 11-juil.-2022

Note de révision:

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**Fin de la fiche signalétique**